

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Envoyé en préfecture le 18/09/2018

Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180914-198_2018-DE

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 198/2018

OBJET : Mutualisation du service matériel fête

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le SMIVOM de la Mouillonne avait mis en place dans le cadre de ses compétences un service de prêt de matériel Fêtes.

Ce service consiste en la mise à disposition de matériel suivant : Podium, barnums, tables, chaises, bancs, grilles, barrières.

Les bénéficiaires de ce service sont les communes anciennement adhérentes au SMIVOM, les associations de ces communes ainsi que les particuliers.

En contrepartie de cette prestation, les communes adhérentes s'acquittaient d'une participation financière calculée en fonction du nombre d'habitants des communes.

Suite à la fusion, la CCBA souhaite maintenir le principe d'une gestion mutualisée de cette prestation pour toutes les communes membres de la CCBA.

Le coût global du service est estimé à 50 600 €, calcul à partir du compte administratif 2017 et du nombre réel d'interventions des équipes des services technique et collecte. Ce coût couvre les postes suivants :

- Masse salariale
- Annuité d'amortissement pour le renouvellement du matériel
- Coût du renouvellement du matériel jugé hors d'usage ou usé

La CCBA prendra en charge 30% du coût du service au titre de ses propres besoins pour les manifestations intercommunale et au titre d'une part du renouvellement du matériel.

Le coût du service restant à charge des 19 communes est donc ramené au montant de 35 420 €.

Il convient donc de fixer la participation des communes pour l'année 2018 au prorata du nombre d'habitants de la manière suivante :

ADHERENTS	Population DGF 2017	Participation 2018
AURAGNE	438	498
AURIBAIL	225	256
AUTERIVE	9 463	10 759
BEAUMONT-SUR-LEZE	1 592	1 810
CAUJAC	863	981
CINTEGABELLE	2 931	3 332
ESPERCE	286	325
GAILLAC TOULZA	1 292	1 469
GRAZAC	561	638
GREPIAC	1 034	1 176
LABRUYERRE DORSA	278	316
LAGARDELLE SUR LEZE	2 818	3 204
LAGRACE DIEU	574	653
MARLIAC	132	150
LE VERNET	2 657	3 021
MAURESSAC	515	586
MIREMONT	2 377	2 703
PUYDANIEL	472	537
VENERQUE	2 645	3 007
TOTAL	31 153	35 420

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la participation des communes, au titre de l'année 2018, pour le financement du service mutualisé « matériels fêtes » tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
 Serge BAURENS